SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 3 février 2020 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Christine Lafrance est absente.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1
Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.
2020-02-022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture
1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:
3.1 Séance ordinaire du 6 janvier 2020;

4. 1re période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
Aucune.

6. Information au conseil et correspondance
6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2020;
6.2 Tirage au sort – Location des salles pour la période des fêtes décembre 2020 et janvier 2021.

7. Rapports des comités
7.1 Finances – Subventions :
7.1.1 Adoption des comptes à payer;
7.1.2 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

7.2 Autres comités:
7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles
8.1 Résolutions à adopter :
8.1.1 Prévision budgétaire 2020 – Transport de personnes HSF;
8.1.2 Autorisation de l'adhésion de deux personnes pour l'association des professionnels à l'outillage municipal (APOM);
8.1.3 Contribution 2020 – Journal Le Haut-Saint-François;
8.1.4 Renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie;
8.1.5 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François;

8.1.6 Renouvellement de l'abonnement au journal La Tribune de Sherbrooke;
8.1.7 Congrès 2020 de la COMBEQ – Directeur des services techniques et des travaux publics;
8.1.8 Congrès 2020 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
8.1.9 Proclamation des journées de la persévérance scolaire;
8.1.10 Contribution 2020 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;
8.1.11 Contribution financière pour l'année 2020 – Journal communautaire;
8.1.12 Congrès 2020 - Rendez-vous québécois du loisir rural – Directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;
8.1.13 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés;
8.1.14 Personnes désignées pour l'application de la politique et les règlements de la gestion des cours d'eau;
8.1.15 Plan et devis pour les travaux de l'édifice Évariste-Dubreuil; **REPORTÉ**
8.1.16 Acceptation de la rue du Jaspe;
8.1.17 Acceptation rue des Trois-Pignons;

9. Avis de motion à donner

9.1 Dépôt du projet de règlement numéro 666 règlement sur les usages conditionnels;

10. Adoption des règlements

10.1 Abandon du projet de règlement numéro 662 modifiant le règlement de zonage numéro 642;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2e période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 2 mars 2020 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2020-02-023 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1RE PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 33)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.
Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.
Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant des remerciements au conseil municipal pour souligner l'honneur que le Conseil a rendu à monsieur Richard Lareau.

Monsieur Bertrand Ash concernant la règlementation des chiens qui ne sont pas attachés.

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 35.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2020 et en fait la lecture.

6.2
TIRAGE AU SORT :

Location des salles pour la période des fêtes décembre 2020 et janvier 2021.

7.1.1
2020-02-024 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 février 2020 au montant de **184 754.72 $** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Le directeur général procède au dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle et mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :
- Donne de l'information concernant :
  - Des félicitations à l'équipe du journal pour leur travail colossal à la production du journal ;

- Le brunch des élus par la Chambre de commerce, il y a eu beaucoup d'élus, mais pas beaucoup de gens d'affaires ;
- La négociation de la convention collective, les demandes syndicales très élevées. Nous sommes actuellement avec un médiateur pour trouver des solutions. La convention collective actuelle est déjà bien. Très difficile de trouver un terrain d'entente ;
- Valoris, l'année passée 52 000 tonnes ont été acheminés à l'enfouissement. En 2018 on avait fini avec un déficit de 1 261 000 $. En 2019, nous avons un surplus de 389 411. Financièrement pour Valoris, ça va bien. Beaucoup de recommandations de la vérificatrice générale sont complétées. Environ 80% du travail et 20% en cours. Un client de Montréal devrait signer un contrat. Beaucoup de discussion avec le gouvernement pour reconnaitre ce que Valoris fait.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
  - Le transport du HSF a bâti un protocole pour un système de transport intelligent entre les autobus. Nous cherchons une place pour le nouveau garage et les bureaux ;
  - Nous n'avons pas reçu le rapport de la Régie des incendies.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
  - Beaucoup de projet sur la table ;
  - Le nouveau garage, nous avons statué pour l'affichage, une petite pancarte sur les ilots. Le déménagement avance bien. Nous sommes rendus à la gestion des extras et aux négociations avec les fournisseurs ;
  - Le MTQ réalise une étude pour effectuer des correctifs sur le tronçon de la route 112 entre le carrefour giratoire et la ville de East Angus. Nous étudions la possibilité d'installer l'aqueduc en même temps que la réalisation des travaux par le MTQ sur la route 112.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
  - Les loisirs, sport et vie communautaire, le mois de janvier a été très occupé avec la fête des nouveau-nés, le Challenge VTT, l'assemblée générale du journal communautaire et le Carnaval ;
  - Un compte rendu du Carnaval sera dans le prochain journal ;
  - Une demande du Conseil au DG de transmettre des félicitations à Marie-Pier Bisson-Côté pour la qualité de son travail pour le carnaval. C'est un évènement rentable ;
  - Le parc Goddard, nous sommes presque prêts à soumissionner.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
  - Le mois de janvier, il n'y a pas eu de demande de permis de construction ;
  - Le travail fait pour le règlement d'usage conditionnel des résidences touristiques sur la rue Desruisseaux. Ça nous permettra d'étudier chaque demande individuellement.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
  - Le projet Écofixe, depuis plusieurs années nous sommes des pionniers. Nous avons beaucoup d'espoir que cela réponde aux besoins de la municipalité. Nous demeurons à pied d'œuvre pour les résultats ;

- L'ajout de 200 bacs à composter pour l'année 2020. Toutes les résidences de la municipalité auront leur bac en 2021. Nous pouvons ajouter des bacs à composter à des endroits stratégiques. Nous sommes en mode réajustement ;
- Les plastiques agricoles, nous avons eu un réajustement à faire ;
- Le nouveau garage municipal, nous l'aménageons. Ce soir nous avons visité les espaces ainsi que la caserne incendie ;
- La possibilité de récupérer différentes matières au nouveau garage.

8.1.1

2020-02-025 **PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2020 – TRANSPORT DE PERSONNES HSF :**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la ville mandataire est East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve les prévisions budgétaires 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la Loi sur les transports;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 7 867 $ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2020-02-026 **AUTORISATION DE L'ADHÉSION DE DEUX PERSONNES POUR L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL (APOM) :**

ATTENDU QUE l'APOM est l'Association des professionnels à l'outillage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'adhésion de monsieur le conseiller Éric Mageau et monsieur le directeur des travaux publics Marc Bernier à l'APOM pour l'année 2020 au coût de 110.00 $ plus taxes par personne.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2020-02-027 **CONTRIBUTION 2020 – JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal Le Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de

verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 3 852 $ au journal Le Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-00-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2020-02-028 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE:**

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres du Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'approvisionnement en livres de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'année 2020 au montant de 12,857.25 $ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-702-30-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2020-02-029 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce pour l'année 2020 au montant de 145.00 $ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2020-02-030 **RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT AU JOURNAL LA TRIBUNE DE SHERBROOKE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'abonnement au journal La Tribune de Sherbrooke pour l'année 2020 au montant de 307.84$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-190-00-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2020-02-031 **CONGRÈS 2020 DE LA COMBEQ – DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année le directeur des services techniques et des travaux publics assiste au congrès de la COMBEQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur des services techniques et des travaux publics assiste au congrès de la COMBEQ les 30 avril, 1 et 2 mai prochain et que les frais de l'inscription, du transport et de l'hébergement soient payés selon la politique en vigueur.

Poste budgétaire : 02-610-00-454 - 630.00 $ plus taxes
02-610-00-310 - 900.00 $ plus taxes (estimé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2020-02-032 **CONGRÈS 2020 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :**

CONSIDÉRANT QUE les 17, 18 et 19 juin 2020 aura lieu le Congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès fait partie des activités offertes aux directeurs généraux pour se maintenir à jour au sujet des lois et règlements et nouveaux projets gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Jonathan Piché assiste au congrès de l'Association des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 17, 18 et 19 juin 2020. Le coût de l'inscription est de 555 $ plus taxes; frais d'hébergement, repas, transport, au coût d'environ 800 $ soient payés par la municipalité;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion du directeur général à l'ADMQ pour l'année 2020 au montant de 477 $ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-310, dépense.
02-130-00-454, inscription.
02-130-00-494, adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2020-02-033 **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de **l'Estrie** ont placé, depuis **14 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de **l'Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de **l'Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore **17,3%** de ces jeunes décrochent annuellement avant

d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (**20%** pour les garçons et **14,4%** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 $ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 $ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et les impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser **des millions de dollars** annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 $ et 20 000 $ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 $ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préocuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** organise, du 17 au 21 février 2020, la 11e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème *''Nos gestes, un + pour leur réussite''*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la persévérance scolaire et qu'elles seront ponctuées de certaines activités dans les différentes communautés de **l'Estrie**;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU PAR** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner que les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de **l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés**;

De faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2020-02-034 **CONTRIBUTION 2020 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus a été accepté avec une contribution de 258 342.92 $ pour la quote-part de la municipalité d'Ascot Corner ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part se fait en 4 versements de 64 585.73$ le 1er janvier, le 1er mars, le 1er mai et le 1er septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les 4 versements au montant de 64 585.73$ chacun pour la contribution de la quote-part de l'année 2020 à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.

Poste budgétaire : 02-220-00-953.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2020-02-035 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020 – JOURNAL COMMUNAUTAIRE:**

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 6,000.00 $ au journal communautaire.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2020-02-036 **CONGRÈS 2020 - RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL – DIRECTRICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE :**

CONSIDÉRANT QUE les 7 et 8 mai 2020 à Saint-Donat aura lieu le 8e rendez-vous du loisir rural;

CONSIDÉRANT QUE ce sont deux jours de formation, d'information et d'échange entre les responsables des loisirs en milieu rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire madame Marie-Pier Bisson-Côté à assister à ces deux journées les 7 et 8 mai 2020 et que les frais d'inscription 120 $; hébergement, transport, repas, environ 400 $ soient payés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Poste budgétaire : 02-700-00-310 – déplacement, etc.
02-700-00-454 – inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2020-02-037 **CROIX-ROUGE – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge et que celle-ci est à renouveler;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge dans le cadre du plan de la sécurité civile pour l'année 2020 au coût de 553.35 $.

Poste budgétaire : 02-290-00-964.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2020-02-038 **PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE ET LES RÈGLEMENTS DE LA GESTION DES COURS D'EAU:**

CONSIDÉRANT QUE dans l'entente relative à la politique et les règlements de la gestion des cours d'eau avec la MRC du Haut-Saint-François, les personnes désignées sont messieurs Marc Bernier et Daniel St-Onge;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs municipaux soient messieurs Stéphane Roy et Guy Besner sont autorisés à signer les demandes de permis et les déclarations de conformité des travaux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel St-Onge n'est plus à l'emploi de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que les deux personnes désignées dans l'entente relative à la politique et les règlements de la gestion des cours d'eau avec la MRC du Haut-Saint-François soient messieurs Marc Bernier et Jonathan Piché,

QUE les inspecteurs municipaux soient messieurs Stéphane Roy et Guy Besner soient autorisés à signer la demande de permis et la déclaration de conformité des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

PLAN ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE L'ÉDIFICE ÉVARISTE-DUBREUIL :

REPORTÉ.

8.1.16

2020-02-039 **ACCEPTATION DE LA RUE DU JASPE :**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a complété la construction de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE la rue est conforme au plan soumis par Techni Géni Conseil inc. Plan # TG-12-540 Rev.2;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu les servitudes de drainage nécessaire pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux de la rue du Jaspe et accepte d'en prendre possession;

QUE Me Karine Francoeur, notaire soit mandatée pour rédiger l'acte notarié et que la mairesse madame Nathalie Bresse et le directeur général monsieur Jonathan Piché soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2020-02-040 **ACCEPTATION DE LA RUE DES TROIS-PIGNONS :**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a complété la construction de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE la rue est conforme au plan soumis par Techni Géni Conseil Inc. Plan # TG-17-648 Rev.4;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu les servitudes de drainage nécessaire pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux de la rue des Trois-Pignons et accepte d'en prendre possession;

QUE Me Karine Francoeur, notaire soit mandatée pour rédiger l'acte notarié et que la mairesse madame Nathalie Bresse et le directeur général monsieur Jonathan Piché soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 666 RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement :

- Règlement numéro 666 règlement sur les usages conditionnels.

Ce règlement a pour objet de règlementer l'implantation des résidences de tourisme par usage conditionnel.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.1

2020-02-041 **ABANDON DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 662 MODIFINANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne désire plus modifier le Règlement de zonage 642 pour permettre l'usage «Résidence de tourisme» dans la zone RE-26 ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres options règlementaires pourraient permettre cet usage tout en contrôlant les impacts de cette activité économique ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur de cette modification a été avisé de l'intention de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner abandonne le projet de règlement numéro 662 modifiant le Règlement de zonage numéro 642.

CONSIDÉRANT QUE l'abandon de ce projet relève uniquement de l'initiative de la Municipalité;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE 50 % du montant de la demande soit remboursé au demandeur, soit la somme de 500 $;

QU' une copie de la résolution sera acheminée au demandeur pour lui signifier l'abandon de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 32)
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- La collecte du bac brun, avez-vous vérifié si ça vaut la peine vs le carburant brûlé?
- Le plastique agricole, la contamination c'est quoi?
- La route 112 et les inondations sur la rue Boischatel, est-ce que l'environnement est dans le coup?
- La convention collective, qu'est-ce qui accroche ?
- Le DG de Valoris a parlé à la télévision;
- Le projet de la nouvelle école, êtes-vous au courant du dossier?
- L'édifice Évariste-Dubreuil, est-ce le bâtiment de la Caisse?
- La rue du Jaspe, vous venez juste d'en prendre possession?
- Le Transport du HSF, avez-vous pensé à votre parc industriel?

Madame Maryse Labonté concernant :

- Le Carnaval, il était très bien cette année, le poteau de bois pour diriger les gens c'est une bonne idée. Je suggère d'ajouter des oriflammes sur le coin de la route 112 pour spécifier qu'on est en carnaval. Ça peut aussi être des balles de foin en forme de bonhomme.
- Le parc Dubreuil, avez-vous le taux l'utilisation?
- L'édifice Évariste-Dubreuil, est-il loué?
- La réparation du chemin Deblois, c'est quoi?

Monsieur Steve Leblanc concernant :

- L'aqueduc sur la route 112, qu'elles sont les démarches en cours?
- Le projet de résidence de tourisme, est-ce que les propriétaires seront tenus au courant?

13.

2020-02-042 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 2 mars 2020 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ	NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.	MAIRESSE